

RAPPORT D'OUVERTURE



« ... Comme en atteste le rapport d'activité adopté par la CE en juin dernier, rapport qui a fait l'objet d'une publication dans le bulletin « Spectacle » de juillet-août 2013, la période écoulée a été riche en événements sociaux et politiques. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que nous n'avons pas chômé.

Nous avons, comme nous l'avons décidé, pris toute notre place dans les mobilisations interprofessionnelles initiées par la Cgt, en particulier durant le long conflit sur les retraites en 2010, contre la réforme décrétée par Nicolas Sarkozy. Nous avons aussi répondu présents dans les autres initiatives interprofessionnelles en particulier contre les mesures et les plans d'austérité successifs décidés et mis en œuvre par le gouvernement Fillon.

Au regard du bilan du quinquennat de N. Sarkozy, la Cgt a au printemps 2012 appelé à lui barrer la route. Au niveau professionnel, après nous être adressés en novembre 2012 aux présidentiables pour connaître leur programme culturels et sociaux, la CE a en mars 2012 adopté une déclaration fustigeant la politique régressive menée par Sarkozy en indiquant notamment que « l'élection présidentielle doit créer un nouveau contexte plus favorable aux revendications et au progrès social » tout en soulignant que « les salariés ont besoin d'une présence plus importante du syndicalisme en toute circonstance ». De la sorte, nous avons contribué à la sortie de Sarkozy et à l'élection de François Hollande à la tête de l'Etat. A la vérité, nous ne sommes pas bien payés en retour.

Mises à part quelques mesures positives, comme l'augmentation de l'allocation scolaire, la création de postes dans l'Éducation Nationale, le décret du 6 juin 2012 sur la retraite à 60 ans pour les carrières longues, ou encore l'annonce de la suppression du timbre fiscal de 35 Euros pour janvier 2014 pour toutes les instances devant les juridictions civiles, sociales, administratives et prud'homales. Le compte n'y est vraiment pas. C'est en substance ce qu'a écrit Thierry Lepaon à François Hollande le 26 avril dernier. Le Secrétaire Général de la Cgt indiquait alors je cite « le décalage est immense entre les attentes des salariés et les réponses politiques apportées. Pour les salariés rien n'a changé positivement dans leur vie au travail et dans leurs conditions sociales... L'incertitude face à l'avenir et la faiblesse du pouvoir d'achat pèse sur la consommation des ménages. » A l'issue de la deuxième conférence sociale organisée par le gouvernement des 20 et 21 juin derniers, la Cgt soulignait que « le Medef poursuit une offensive sans précédent sur le terrain, dans les entreprises, dans les négociations mais aussi médiatiquement en prétendant que rémunérer le travail pénaliserait la compétitivité des entreprises ». La Cgt rappelait qu'il était urgent de changer de cap et de tourner le dos aux mesures austéritaires. J'entends dire ici ou là – et y compris dans la sphère qui se réclame du syndicalisme – que nous serions excessifs. Mais où en sommes-nous et qu'en est-il des engagements pris par François Hollande lors de la campagne présidentielle ?

A fin juillet et pour le 27^{ème} mois consécutif, le nombre de demandeurs d'emploi est en progression. Au total et toutes catégories confondues, on compte désormais plus de 5 millions de demandeurs d'emploi y compris dans les DOM, soit une hausse de 8,8 % sur un an. Toutes les catégories sont touchées : les jeunes, les seniors et bien évidemment les chômeurs de longue durée.

Les causes sont connues. Selon la DARES – le service des statistiques du Ministère du Travail – en 2011, la part des CDD dans les recrutements a augmenté de 0,8 point sur un trimestre et 2,5 sur un an pour représenter 82,4 % dans les entreprises de plus de 10 salariés ce qui correspond au taux le plus élevé de ces 13 dernières années. Une autre étude, de l'INSEE cette fois-ci portant sur l'année 2011, montre que le taux de pauvreté (celles et ceux qui vivent avec moins de 977 Euros par mois) a encore progressé puisqu'il concerne désormais 8,7 millions de personnes soit 14,3% de la population. D'une façon générale, la négociation sur les salaires dans les entreprises et dans les branches est à minima. L'Etat montre d'ailleurs l'exemple puisque le point d'indice dans les fonctions publiques est bloqué pour la quatrième année consécutive et qu'il n'a pas jugé bon de donner le moindre coup de pouce au Smic en juillet dernier.

Dans le même temps, la crise, c'est pas pour tout le monde. Les entreprises du CAC 40 se portent très bien. Les résultats des grandes banques surprennent même certains analystes. C'est le quotidien « Les Echos » proche des milieux d'affaires qui le disait en « Une » dans son édition le week-end dernier sous le titre « Bourse : 5 ans pour effacer la crise du siècle. Le CAC 40 retrouve ses niveaux de septembre 2008, au moment de la faillite de Lehman. En un peu plus d'un an, il a progressé de 40 %, pour s'installer au-dessus des 4 000 points ... »

C'est dans ce contexte que le gouvernement prépare le budget 2014. Au vu des premiers éléments connus, le doute n'est pas permis. Ce sera encore un budget d'austérité. C'est le Président de la République qui, à l'issue du conseil des ministres du 11 septembre, indiquait qu'en 2014, ce sont 15 milliards d'économies qui sont programmées, 9 milliards sur les dépenses de l'Etat, des collectivités territoriales et des opérateurs et 6 milliards sur le champ social. Nous voilà bien loin des déclarations de F. Hollande durant la campagne présidentielle. Pour faire passer la pilule, tous les artifices sont bons. La révision générale des politiques publiques a été rebaptisée modernisation de l'action publique. Il y avait les accords de compétitivité, il y a désormais les accords de maintien de l'emploi. Et il y a eu, nous l'avons tous à l'esprit, la transcription dans la loi de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 dit de sécurisation de l'emploi, paraphé par le patronat et 3 syndicales, CFDT, CFTC et CFE-CGC, qui organisent au plus grand profit des employeurs une flexibilité accrue pour les salariés et de graves reculs de leurs droits individuels et collectifs.

Oui, il faut augmenter les salaires au lieu de gaver les actionnaires. Oui, le travail rapporte, c'est lui seul qui crée les richesses. S'il y a du chômage, c'est parce qu'il n'y a pas assez d'emplois. Comme le rappelait le Secrétaire Général de la Cgt lors d'un récent meeting à Saint-Denis, « les salaires, le volume et la qualité de l'emploi sont pour nous la terre nourricière qui permet le financement de notre protection sociale et l'organisation des temps sociaux. Nous trouvons ainsi nos trois piliers : salaires, emploi, protection sociale. »

Fin août, Jean-Marc Ayrault a annoncé une énième réforme des retraites qui quelque soit l'habillage s'inscrit bien dans la continuité des 4 réformes précédentes (celles de 1993, 2003, 2008 et 2010). Elle privilégie la poursuite jusqu'en 2020 de l'allongement des cotisations prévu par la loi Fillon et elle prolonge ces dispositions après 2020. Il serait demandé 43 années de cotisations aux jeunes nés à partir de 1973. Cette mesure pénaliserait d'abord les jeunes et les femmes. A ce rythme ce n'est pas 43 ans que devront cotiser les jeunes qui ont aujourd'hui 20 ans, c'est 45 ! Cette réforme doit être combattue. C'est ce que nous avons commencé à faire le 10 septembre dernier.

La Cgt a, vous le savez, des propositions alternatives qui viennent d'être rappelées par nos administrateurs à l'ACOSS et à la CNAF ... Si la Cgt considère qu'une réforme est nécessaire, pour être efficace, elle doit s'accompagner de changements radicaux en termes d'emplois et de salaires. En un mot, il est urgent de mettre un terme aux reculs sociaux.

D'autres chantiers à risque sont dans les cartons du gouvernement Ayrault. Je pense à l'assurance maladie, à la formation professionnelle continue ou encore à l'assurance chômage étant précisé que les négociations vont vraisemblablement être reportées à la fin de l'année avec une prorogation jusqu'à fin mars 2014. Sur ce dernier dossier, le tout nouveau président du Medef (Gattaz, le fils du père qui fut à la tête du CNPF), ne cache pas ses objectifs : le retour à la dégressivité des allocations et la remise en cause de la règle actuellement en vigueur – un jour travaillé, un jour indemnisé. Nos secteurs d'activité n'échappent pas à la cure d'austérité et aux mauvais coups.

En 2013, le budget de la rue de Valois a été rudement mis à contribution au nom du redressement des finances publiques. L'audiovisuel public a vu ses crédits reculer de 1,6 %. Et France Télévisions a perdu 3,4 %, soit 85 millions d'Euros. A cela s'ajoute les ponctions des opérateurs publics comme le CNC qui a été frappé d'un prélèvement exceptionnel de 150 millions d'Euros. De la sorte, le budget 2013 de la Culture ne représente plus que 0,66 % des crédits du budget de l'Etat. Nous voilà bien loin du 1 % que nous revendiquions dans les années 70 et 80.

Nous voilà bien loin aussi, des déclarations et des engagements pour la Culture du candidat Hollande qui, à Nantes en janvier 2012, déclarait « la Culture ce n'est pas un luxe dont en période de disette il

faudrait se débarrasser. La Culture c'est l'avenir, c'est le redressement, c'est l'instrument de l'émancipation et le moyen de faire une société pour tous. » Nous sommes bien loin du courrier signé François Hollande le 10 avril 2012, qui affirmait « vouloir assigner une nouvelle ambition aux services publics de l'audiovisuel et qu'il fallait donc garantir un financement pérenne de la télévision publique ».

Même si nous ne connaissons pas encore les lettres de cadrage pour le budget 2014, nous savons que de nouvelles amputations sont en préparation. Selon toute vraisemblance, le CNC sera à nouveau mis à contribution, pour environ 100 millions d'Euros. Pour France Télévisions, l'Etat a déjà programmé la baisse de sa dotation de 2 % sur 3 ans. Ce qui ne l'empêche pas de demander à l'entreprise un retour à l'équilibre financier pour fin 2015 avec pour première conséquence 600 nouvelles suppressions de postes auxquels s'ajoutent les 500 déjà réalisées, ce qui correspond à 10 % des effectifs.

Dans le Spectacle vivant, les restructurations vont aussi bon train. Ça fusionne à tout va pour faire des économies à l'instar du CDN des Alpes au sein de la Maison de la Culture de Grenoble. Les entreprises sont mises à mal comme en atteste le changement de vocation du théâtre national de Chaillot, du théâtre Mouffetard, du TEP ou encore du Paris Villette. A cela s'ajoute, plus près de nous, la fermeture pour travaux du théâtre Marigny assorti d'un plan de licenciements. Bref, dans le spectacle vivant comme ailleurs, c'est la loi du marché qu'on applique au service public de la culture. La période écoulée a été marquée par toute une série de mouvements revendicatifs que nous avons animés. La plupart d'entre eux, et qui s'en étonnera, ont porté sur les financements de nos secteurs d'activité, l'emploi, les rémunérations, les accords conventionnels ou encore la protection sociale. Ces mouvements revendicatifs ont concerné aussi bien l'audiovisuel public que le spectacle vivant ou encore la production cinématographique. Je ne les citerai pas tous puisqu'ils figurent dans le projet d'activité qui vous est soumis.

Nous avons aussi occupé toute notre place, dans les différents organismes professionnels. Et nous nous sommes faits entendre à l'occasion de différentes missions : « création musicale, diversité à l'ère du numérique » et « financement du spectacle vivant en 2011 ; « l'acte II de l'exception culturelle » ou encore « la mission d'information sur les métiers artistiques » menée par C. Kert et J.P.Gille. Nous avons aussi et comme nous en avons convenu au Mont Dore, assuré un suivi des élections professionnelles qui désormais fondent, comme vous le savez, la représentativité syndicale et la validation des accords collectifs. Au niveau des entreprises nous enregistrons dans la plupart des cas de bons résultats. Nous sommes en tête à France Télévisions, à Radio France, à l'Ina, à l'Opéra National de Paris et d'une façon générale dans le spectacle vivant subventionné.

Nous sommes aussi arrivés en tête à l'élection nationale sur liste syndicale dans la caisse Agirc du groupe Audiens, tout comme à Audiens Prévoyance en 2012.

Les premiers arrêtés sur la représentativité syndicale sont connus. Dans le spectacle vivant, l'affaire est entendue puisqu'au niveau des entreprises artistiques et culturelles, la Cgt a obtenu en consolidé 70,20 % des voix et près de 60 % dans le spectacle vivant privé. Dans la radiodiffusion nous arrivons en tête avec un peu plus de 30 %. Il en est de même dans l'animation où nous recueillons un peu plus de 38 % ou encore dans le champ des artistes interprètes engagés dans les émissions de télévisions avec un peu plus de 41 %. Nous arrivons en seconde position dans le champ de la prestation avec près de 36 % (à moins d'1 % de la Cfdt) et dans le secteur socioculturel avec près de 36%. Pour autant, il y a quelques scores pour le moins insuffisants, dans les chaînes thématiques où nous sommes en-dessous de 6 %, ou dans la production cinématographique avec tout juste un peu plus de 15 % ou encore dans la production audiovisuelle avec 16,62 %.

Ces résultats, dans la plupart des cas, constituent néanmoins pour nous un sérieux point d'appui concernant la validation des accords collectifs, puisque, pour être valide un accord devra être signé par une ou plusieurs organisations syndicales représentant au moins 30 % des suffrages exprimés.

Nous nous sommes aussi beaucoup investis dans la négociation collective. Dans le champ des entreprises artistiques et culturelles avec la conclusion en juillet 2012 de la 2^{ème} phase de

négociations et aujourd'hui l'entame du 3^{ème} cycle afin de parachever la mise à jour de cette convention collective.

Nous avons aussi signé en février 2012, la convention collective nationale du spectacle vivant privé qui a été étendue à la fin du mois de mai dernier. Et nous avons conclu des accords de substitution à la convention collective de l'audiovisuel public, à l'INA en octobre 2012 et à France Télévisions le 28 mai dernier. Autre bonne nouvelle, l'arrêté d'extension de la convention collective de la production cinématographique qui a été finalement signé le 1^{er} juillet pour une entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2013. Pour autant, nous ne sommes pas au bout de nos peines. Les manœuvres de toutes natures continuent. Dernière en date, la procédure devant le juge des référés du Conseil d'Etat introduite par les producteurs non signataires pour s'opposer à l'arrêté d'extension. En fait, et bien que le langage du Conseil d'Etat soit difficilement compréhensible pour le commun des mortels, la décision prise le 6 septembre par le juge des référés a confirmé l'application de la convention collective à compter du 1^{er} octobre pour tous les films dont le budget est supérieur à 2,5 millions d'Euros. Pour les autres, la mise en œuvre des dispositions conventionnelles est conditionnée à la mise en place de la commission paritaire prévue par l'annexe dérogatoire applicable à ces films. Ce que nous allons faire sans tarder.

C'est dans ce contexte qu'il convient d'apprécier un certain nombre d'acquis sous l'effet de notre activité et des luttes menées. Tel a été le cas en novembre 2010 avec le rétablissement des compétences territoriales et des financements croisés pour la culture, le dégel des crédits 2011 du ministère de la culture, puis l'abandon de la « Culture pour chacun » initiée par Frédéric Mitterrand, ou encore de la dissolution en avril 2011 du Conseil national de la création artistique que pilotait un certain Marin Karmitz et dont le président n'était autre que Nicolas Sarkozy. Depuis lors, nous avons enregistré d'autres succès comme à l'Opéra National de Montpellier où notre action a permis le rétablissement de la subvention du Conseil régional Languedoc Roussillon à hauteur de 4 millions d'Euros. Même chose concernant le dégel des crédits destinés à la création artistique en 2012 et 2013, étant précisé qu'il devrait en être de même pour 2014. Ajoutons-y l'exclusion des services audiovisuels des négociations commerciales avec les États-Unis décidée le 14 juin dernier par les 27 ministres du commerce extérieur de l'Union Européenne, même si nous restons lucides sur les graves conséquences que ne manqueraient pas d'avoir un tel accord pour d'autres secteurs en France et dans d'autres pays européens. C'est le Président des États-Unis qui a proposé début 2013 cet accord et l'Europe s'est exécutée. Comme l'a souligné la Cgt, « l'opacité est maintenue sur le mandat réel des négociateurs européens. Des filières entières, de nombreux secteurs d'activité et nos modes de vie pourraient être négativement impactés. » En effet, il s'agit de lever toute une série d'obstacles « non tarifaires » parmi lesquels figurent le droit du travail, les normes sanitaires, environnementales et industrielles.

Nous l'avons aussi emporté concernant le maintien des commissions consultatives régionales chargées d'émettre un avis sur les demandes d'attribution des licences d'entrepreneurs de spectacles qui risquaient d'être purement et simplement supprimées à la suite de la directive du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur. En clair, au terme d'un jugement de la Cour de justice européenne, les organisations d'employeurs ne pouvant plus siéger en tant que telles avaient purement et simplement exigé du ministère la suppression de ces commissions.

Nous avons aussi su passer l'obstacle du nouvel agrément de l'Afdas dans le cadre des dispositions prévues par la loi de novembre 2010 sur la formation professionnelle continue. Nous avons non seulement réuni les conditions requises mais au terme de nombreuses rencontres bilatérales les secteurs de la presse écrite, des agence de presse et de l'édition ont rejoint l'Afdas à la fin de l'été 2011. La Cgt en a gardé la présidence. De surcroît en décembre 2011, les députés ont adopté une disposition concernant l'accès à la formation professionnelle des artistes-auteurs dont les droits seront gérés au sein d'une section particulière de l'Afdas. Même si tout n'est pas parfait, nous avons

mis le pied dans la porte. Et depuis avril 2013, ce sont 40 000 heures de formation qui ont été prises en charge par l'Afdas pour quelques 500 auteurs.

Dans le domaine social, nous ne sommes pas restés les deux pieds dans le même sabot. Dans le domaine de la santé au travail, nous avons fait le ménage au Centre médical de la Bourse. Pour les salariés intermittents, une structure paritaire que nous présidons a été mise en place sur la base de l'accord interbranches de juin 2009. Les statuts et le règlement intérieur ont été réformés et désormais nous occupons le poste de trésorier au sein du Conseil d'administration du CMB.

S'agissant de l'ouverture des droits à l'assurance maladie et maternité, nous avons (enfin) obtenu la publication d'une circulaire de la sécurité sociale sur le régime applicable aux salariés intermittents pour l'accès aux prestations. En matière de prévoyance, nous avons conforté les accords gérés au sein d'Audiens dont l'accord interbranches applicable aux salariés intermittents. Et en décembre 2011, nous avons créé une mutuelle unique de la presse, du spectacle et de la communication par fusion des 3 mutuelles historiques.

S'agissant du sort des Congés spectacles et la régularisation des points retraite au titre des différents fonds financés par l'Etat au bénéfice des intermittents, nous n'avons pas et n'allons pas baisser la garde. Des assurances orales viennent de nous être données en ce sens. A nous de les concrétiser.

Chers camarades, cette liste n'est pas exhaustive. J'aurais pu citer la création de la Maison professionnelle du Festival d'Avignon. A la suite des élections sur la représentativité, le Conseil national des professions du spectacle doit faire l'objet d'une nouvelle répartition entre les organisations professionnelles. Pour le collège « salariés », faisons-nous respecter, c'est au minimum 50 % que nous revendiquons.

Autre sujet de satisfaction, et ce n'est pas le moindre pour une organisation syndicale, l'évolution de la syndicalisation. Depuis l'exercice 2009, le dernier qui avait servi de référence pour le précédent congrès, jusqu'à 2012 clos à la fin juin 2013, nous enregistrons près de 400 adhérents supplémentaires et les cotisations réglées ont progressé de 4, 83 %. Il s'agit là d'un encouragement pour nous tous à l'action et à proposer l'adhésion au syndicat.

Quelques mots pour en terminer sur les chantiers à venir.

Il y a l'examen par le Parlement du projet de réforme sur les retraites, la loi sur la formation professionnelle continue qui doit être bouclée d'ici le mois de décembre prochain puis la négociation sur l'assurance chômage. Il y a aussi et c'est imminent, le projet de communication cinéma de la Commission européenne qui entend limiter le lien entre les aides publiques et l'autorité nationale ou locale qui les octroie. Actuellement, la réglementation permet à un état membre d'exiger du producteur bénéficiaire de l'aide que jusqu'à 80 % du budget du film soit dépensée sur son territoire. Le projet de la Commission réduirait considérablement cette possibilité en la vidant quasi entièrement de sa substance puisqu'il ne permettrait plus de conditionner l'aide à l'utilisation des filières de productions locales.

Soulignons que c'est la Commission in fine qui dispose de la décision même si la quasi totalité des Etats membres soutient la préservation d'aides publiques pour assurer le financement et la diversité de la création cinématographique. Il faudra également suivre la Directive de la Commission européenne sur les aides d'Etats qui concerne l'ensemble des secteurs de notre Fédération. En l'état, le projet de texte est plutôt positif mais restons vigilants, une nouvelle mouture est prévue pour le mois de décembre avec une décision définitive au printemps 2014. Il y aura aussi à mener à bien le projet de loi d'orientation relatif à la création artistique sur lequel nous avons beaucoup travaillé et dont le texte doit être examiné par le Conseil d'Etat pour la mi octobre pour un examen par le Parlement au printemps 2014. Il y a aussi le projet de loi sur l'indépendance de l'audiovisuel public qui doit être examinée par le Sénat au mois d'octobre prochain. Étant précisé qu'une autre loi plus vaste doit être présentée au début de l'année 2014.

Avec la loi sur l'indépendance de l'audiovisuel public qui a été votée par l'Assemblée Nationale au mois de juillet dernier, il s'agit de rendre au CSA le pouvoir de nommer les présidents des sociétés de

l'audiovisuel public. Selon certaines rumeurs, le CSA en sortirait renforcé avec notamment le transfert en son sein des pouvoirs de l'Hadopi.

Quant à la loi sur l'audiovisuel prévue début 2014, elle comprendrait les suites au rapport Lescure sur l'Acte II de l'exception culturelle, la mission Vallet sur les relations entre les producteurs de programmes et les chaînes de télévisions. En outre, elle devrait traiter de questions telles que les interdictions de publicités à la télévision, l'accélération de la sortie de certains films en VOD, les modalités d'attribution de fréquences aux Télécoms ou bien encore la création d'une contribution sur les terminaux connectés. Sur cette dernière question, Aurélie Filippetti vient de faire savoir que « le gouvernement a décidé une pause fiscale. Et l'acte II de l'exception culturelle ne se fera pas en une scène et un seul lieu. L'étape suivante, c'est d'intégrer les nouveaux acteurs technologiques dans les mécanismes de financements de la création parce qu'il s sont aussi des diffuseurs. Ce sera le cas en 2015. »

Peu de temps avant, les ministres des budgets et la déléguée à l'économie numérique avaient préconisé de rejeter tout projet de nouvelles taxes en affirmant que la France ne veut pas agir seule contre les géants du Net.

Pourvu que ce ne soit pas un nouveau renoncement ...